

INDICE DE L'ENGAGEMENT À LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

Méthodologie

Oxfam et Development Finance International (DFI) ont développé un indice d'engagement à la réduction des inégalités (ERI) qui permet de classer 152 pays selon leur performance politique en matière de dépenses sociales, de fiscalité progressive et de droits du travail. Le présent document présente en détail les principes à l'origine de cet indice, la méthodologie qui a été adoptée et les nombreuses sources de données ayant servi à l'élaboration de l'indice.

Cette note de méthodologie accompagne le rapport principal et la fiche technique en ligne, disponibles sur [cette page](#). Pour plus d'informations et de clarifications, veuillez contacter Matthew Martin de Development Finance International ou Max Lawson d'Oxfam International.

1 ÉTABLISSEMENT DE L'INDICE

L'indice de l'Engagement à la réduction des inégalités (ERI) a été établi à l'issue d'un exercice exhaustif de regroupement de données entre mai 2016 et avril 2017. L'indice est calculé pour 152 pays et utilise environ 21 points de données différents pour chaque pays, qui servent à calculer huit indicateurs distincts relevant de trois piliers. Les pays dont les données étaient insuffisantes pour au moins un indicateur dans chaque pilier n'ont pas été inclus. Cette note de méthodologie précise les sources de données utilisées pour chaque pilier. La présente section décrit les principes de base qui sous-tendent l'indice et son établissement global.

Le développement de cet indice est basé sur un exercice de collecte de données approfondi réalisé à l'aide d'un large éventail de sources de données. Chaque point de donnée a été indexé dans un fichier de données détaillé et vérifié trois fois par le personnel de DFI. L'équipe de recherche d'Oxfam a également effectué des vérifications aléatoires systématiques. Par ailleurs, les bureaux pays d'Oxfam ont vérifié les données utilisées pour leur pays respectif, fournissant dans certains cas des données plus récentes le cas échéant (lesquelles sont aussi référencées).

Les difficultés auxquelles nous avons fait face pendant la collecte de données et le processus de vérification nous ont poussés à formuler des recommandations politiques fortes dans le rapport pour que les données sur les inégalités et les politiques gouvernementales soient de meilleure qualité et plus facilement accessibles afin que le public, les universitaires et la société civile puissent remettre en question les résultats et les politiques.

En dépit du processus de validation des données, nous sommes conscients qu'une base de données contenant plus de 3000 points de données peut comprendre quelques erreurs. Nous encourageons une lecture minutieuse de la base de données et tout retour sur un point de données pouvant être inexact.

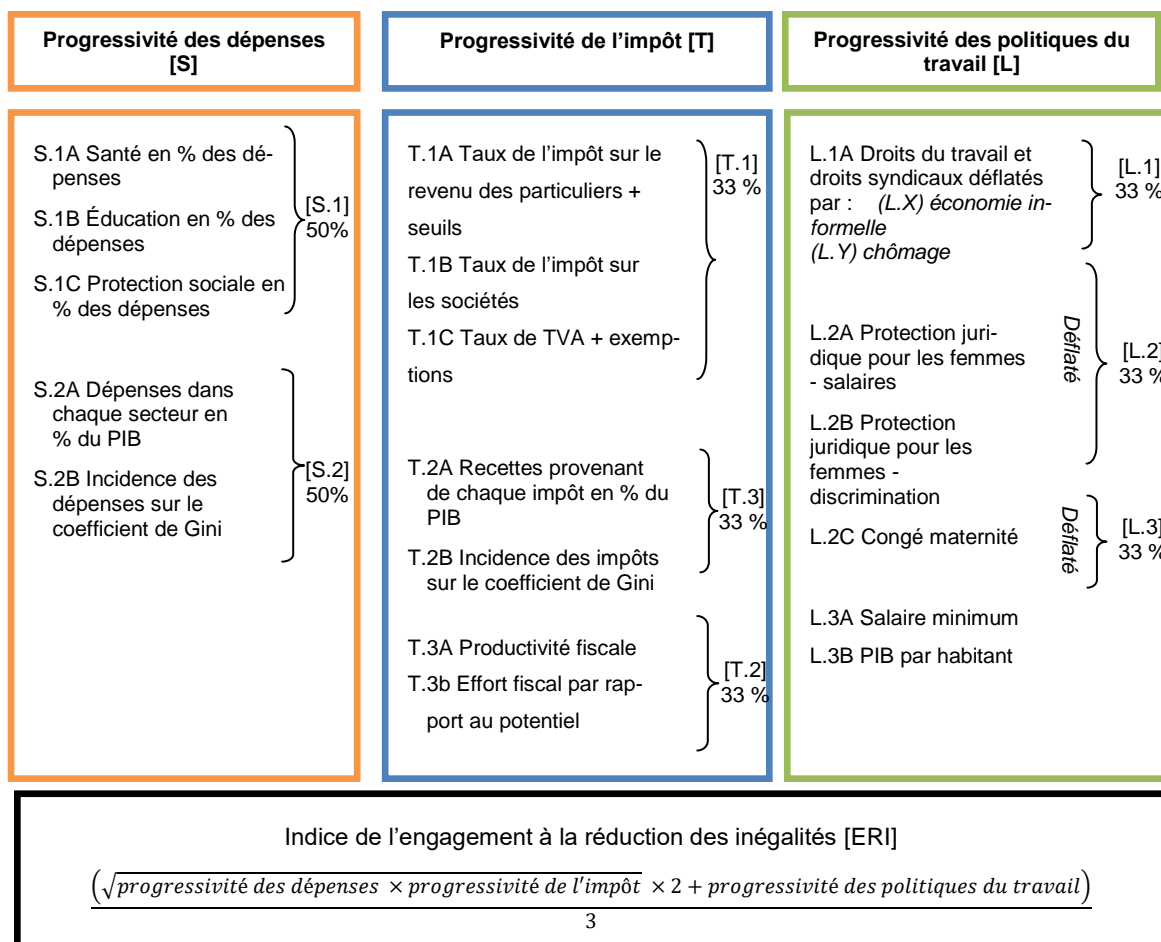
L'Indice a été examiné par le Centre commun de recherche de la Commission européenne. Suite à cet examen, plusieurs rectifications ont été apportées à la méthodologie conformément aux meilleures pratiques de la construction d'indicateurs composites. S'est ensuivi un audit complet de l'Indice final, qui est disponible en annexe du rapport sur l'engagement à la réduction des inégalités. Le Centre commun de recherche a conclu que l'ERI était statistiquement robuste et ouvrait la voie à un cadre de suivi permettant d'identifier les faiblesses et les meilleures pratiques des gouvernements dans leurs efforts visant à réduire l'écart entre riches et pauvres.

Remise à l'échelle

Chacun des 21 points de données est mesuré sur une échelle différente. Par conséquent, pour établir l'indice, nous avons converti l'intégralité des données sur une échelle de 0 à 1 à l'aide de la formule de standardisation MIN/MAX, soit avant soit après avoir combiné les points de données au sein d'un indicateur, en fonction de la structure de chaque indicateur. À l'issue de la standardisation, 0 correspond au score de progressivité le plus faible et 1 au plus élevé. Les valeurs maximales et minimales étaient les scores les plus élevés et les plus bas obtenus par l'échantillon de pays dans l'Indice. Il s'ensuit qu'un score de 0 est attribué aux pays de l'échantillon les plus performants et un score de 1 à ceux qui sont le moins.

Le Graphique 1 présente les points de données qui composent chaque pilier de l'indice. Chaque pilier est obtenu à partir d'un nombre de points de données différent et à ce titre, la contribution (ou le poids) que chaque point de données apporte au score global du pilier varie, comme le montrent les sections suivantes qui s'intéressent aux piliers plus en détail.

Graphique 1 : Les points de données constitutifs utilisés pour établir l'indice ERI et leur pondération implicite



Agrégation

Une fois que chaque point de données est standardisé, le Graphique 1 illustre comment ces points de données sont combinés et leur moyenne établie pour donner à chaque pays un score sur une échelle de 0 à 1 pour chacun des trois piliers. Les scores pour chaque pilier ont ensuite été standardisés avec l'échelle 0 à 1 pour que chaque pilier représente approximativement le même poids dans l'Indice global. Ceci a été réalisé selon les recommandations du Centre de compétence sur les indicateurs composites et les tableaux de bord de la Commission européenne après son examen de l'indice et conformément à la méthodologie utilisée pour d'autres indices composites tels que l'indice de développement humain¹.

Nous avons également tenu compte du fait que, malgré la possible progressivité individuelle des impôts et des dépenses, un engagement plus grand à la réduction des inégalités se manifeste quand les impôts et les dépenses agissent de pair. Pour le refléter, nous avons multiplié dans l'indice le score des dépenses par le score des impôts afin de rendre compte de cette interaction.

L'ERI suppose que les politiques sur les dépenses, les impôts et le marché du travail sont d'égale importance à l'engagement du pays à réduire les inégalités. Ainsi, chacun des piliers des impôts, des dépenses et du marché du travail compte pour environ un tiers du score global de l'indice ERI ; nous prenons la racine carrée de ce terme d'interaction, afin de la rétablir selon l'ordre de grandeur des scores donnés à chaque pilier individuel. Le score final de l'indice ERI est donc composé aux deux tiers de la valeur de la racine carrée du terme d'interaction (comptant une fois pour le pilier des dépenses et une pour celui des impôts) et à un tiers du score pour le pilier du marché du travail, comme l'illustre la formule au Graphique 1.

2 LE PILIER DES DÉPENSES [S]

Un vaste ensemble de travaux, et notamment diverses analyses des incidences des prestations, montrent que les dépenses sociales par les États à des services d'éducation et de santé publics et à la protection sociale influent fortement sur la réduction des inégalités². Le pilier des dépenses vise à mesurer l'engagement d'un État à investir dans ces secteurs progressifs clés, et l'efficacité avec laquelle il utilise ces dépenses pour réduire les inégalités. Il est composé de deux indicateurs : les dépenses publiques consacrées aux secteurs progressifs sous forme de pourcentage du total des dépenses publiques, et l'incidence des dépenses sur le coefficient de Gini. Chaque indicateur représente 50 % du score de ce pilier.

2.1 Dépenses publiques consacrées aux secteurs progressifs sous forme de pourcentage du total des dépenses (S.1)

Cet indicateur analyse la part du total des dépenses publiques allouées séparément à l'éducation, à la santé et à la protection sociale. Il s'agit d'une mesure de l'échelle des dépenses dans chaque pays. Il est possible de représenter de diverses façons le montant consacré à chaque secteur : en pourcentage du PIB, par dollar par habitant, ou comme part du budget. Les auteurs ont choisi de le mesurer en utilisant la part du budget. Si nous avions choisi le pourcentage du PIB ou le montant par habitant, les pays les plus riches auraient été nettement favorisés, car les dépenses dépendent aussi de la capacité des pays à mobiliser des fonds (qui est étroitement liée au produit intérieur). Il s'agit là de l'indicateur le plus utile pour juger de l'*engagement* propre des États vis-à-vis des dépenses. Par conséquent, le pourcentage du total des dépenses publiques affectées aux secteurs constitue un meilleur indicateur car, quel que soit le niveau de fonds mobilisés, il montre la part des impôts et des fonds d'aide provenant du budget de l'État consacrée aux secteurs qui réduisent les inégalités.

Dans les trois secteurs, les données choisies fournissent des informations sur les *dépenses publiques provenant des budgets de l'État* (c'est-à-dire sans compter les dépenses privées ni les grands engagements d'aide hors budget). Plus précisément, nous avons utilisé les dépenses de « l'administration publique » ou du « secteur public non financier » (c'est-à-dire en regroupant l'administration centrale et les administrations locales et les fonds de sécurité sociale), et nous avons exclu les dépenses individuelles privées par les citoyens et l'aide hors budget, car celles-ci ne reflètent pas l'engagement d'un État, et d'ailleurs les dépenses individuelles/les privatisations peuvent être la cause d'accroissement des inégalités³.

Chaque secteur est analysé séparément. Le pays dont la part des dépenses consacrée à chacun des secteurs est la plus grande obtient le score maximal de 1 pour le secteur concerné, et le pays avec la plus faible part des dépenses obtient un 0. Le score pour cet indicateur est une moyenne simple des scores standardisés pour chacun des trois secteurs.

POINT DE DONNÉES S.1A et S.1B : Dépenses de santé et d'éducation

Ces données sont disponibles pour les 152 pays au complet. Les données sur la santé sont celles de 2014 ou 2015 pour 141 pays, de 2013 pour 8 d'entre eux, de 2012 pour le Mexique et le Nigeria et de 2008 pour Trinidad et Tobago. Les données sur l'éducation sont légèrement plus anciennes : 119 pays disposent de données pour 2014-15, 25 pour la période 2011-2013, et 8 pour la période 2008-2010 (Algérie, Antigua-et-Barbuda, Botswana, Égypte, Maroc, Namibie, St Vincent-et-les Grenadines, et Trinité-et-Tobago). Les pays pour lesquels les données post-2008 n'étaient pas disponibles ont été exclus de l'indice. Toutes les sources sont mises à jour une fois par an, et assez souvent pour les indices futurs.

La quasi-totalité des données proviennent d'un éventail de sources calculées de façon comparable. La base de données de Government Spending Watch (www.governmentspendingwatch.org) qui couvre 78 pays pour 2015 à partir des documents de budgets pour l'ensemble des pays à revenu faible (PRF), presque tous les pays à revenu

intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) et de quelques pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS). Pour les autres pays, les données sont issues de sources secondaires qui couvrent elles aussi les dépenses des administrations publiques provenant des budgets (Banque asiatique de développement, CEPAL et OCDE). Pour un certain nombre de pays, en cas de non-disponibilité des données à partir de ces sources, nous avons utilisé les données « Global Health Account » de l'OMS pour la santé et celles de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) pour l'éducation, bien que celles-ci comprennent également les dépenses d'aide hors budget qui passent par l'intermédiaire des établissements publics⁴. Ces sources de données mondiales ont été étayées de données nationales obtenues auprès des pays à proprement parler dans certains cas.

Pour les PRFI, le point de données mesure les dépenses planifiées/budgétées, car les données sur les dépenses réelles sont retardées (disponibles uniquement pour 2012-13). Les données pour les pays à revenus plus élevés provenant d'autres sources secondaires tendent à être des dépenses réelles ou estimées. La différence entre ces types de données devrait être minime, car pour pratiquement tous les pays à revenu supérieur, il existe très peu de différence entre les dépenses prévues au budget et les dépenses réelles. De toute évidence, la différence entre le pourcentage des dépenses prévues au budget et des dépenses réelles pourrait potentiellement dissimuler des déficits d'utilisation des dépenses, néanmoins les vérifications effectuées quant aux déficits de dépenses dans les PRF/PRFI font apparaître que (à l'exception de quelques États fragiles et pendant de grandes crises économiques) les déficits ont tendance à être inférieurs à 5 %⁵.

POINT DE DONNÉES S.1C : Protection sociale

Les données de l'OIT sont disponibles pour la totalité des 152 pays inclus dans l'indice. La dernière publication de l'OIT date de 2014, sa base de données contenant des données d'avant 2014 (dans presque tous les cas portant sur 2010 à 12). Bien qu'elle comporte une proportion plus élevée de données plus anciennes pour l'éducation et la santé, pour certains pays l'OIT est la meilleure source de données, dont la comparabilité et la qualité a déjà été contrôlée. Cependant, lorsque l'une de ces sources a publié des données plus récentes, et dès lors qu'elles sont comparables à celles de l'ensemble de données de l'OIT, nous avons actualisé le pays : c'est le cas pour les pays de l'OCDE, certains pays d'Amérique latine au moyen de la base de données de la CEPAL et une poignée de pays d'Asie grâce aux nouvelles données de la Banque asiatique de développement. Le rapport mondial sur la protection sociale de l'OIT⁶ et ses ensembles de données correspondants sont mis à jour tous les deux ans ; le prochain sera publié plus tard courant 2017. Lui aussi tend à ventiler de manière systématique les dépenses contributives et non contributives entre les pays, ce qui améliorera la qualité de l'analyse à l'occasion de la prochaine édition de l'Indice ERI.

Les données incluent tous les régimes ou programmes de sécurité sociale/ de protection sociale, correspondant aux neuf branches de prestations incluses dans la Convention concernant la sécurité sociale (norme minimum) (soins médicaux, maladie, chômage, vieillesse, accidents du travail, famille, maternité, invalidité et survivants), et d'autres programmes de soutien et d'assistance aux revenus pour la prise en charge des pauvres, y compris les transferts monétaires conditionnels en espèces⁷. Les données incluent les systèmes de protection sociale contributive, car (selon les recommandations de l'OIT) les preuves suggèrent que dans la vaste majorité des pays, ils ont un effet égalisateur⁸. Nous reconnaissons la possibilité que les dépenses de protection sociale plus élevées qui existent dans les pays de l'OCDE biaisent les résultats, parce que les pays plus riches (qui comptent une proportion plus élevée de retraités dans leurs populations) consacrent une proportion plus élevée de leur budget aux dépenses de protection sociale. Idéalement, dans les rapports futurs, les dépenses de protection sociale devraient être ventilées en dépenses non contributives et en dépenses contributives, et une analyse devrait être effectuée pour déterminer dans quelle mesure chaque programme contribue à l'amélioration de l'égalité. Pour trois pays, cette analyse se limite aux dépenses non contributives (selon la méthode utilisée par les organisations auprès desquelles l'OIT obtient ses données), car ils ne publient pas les affectations aux régimes contributifs.

2.2 Incidence des dépenses sur le coefficient de Gini [S.2]

Cet indicateur mesure l'impact sur les inégalités des engagements de dépenses de l'État selon leur degré de progressivité à l'intérieur de chaque secteur. Il relève plus précisément les incidences collectives de l'accroissement des dépenses consacrées aux domaines de l'éducation, de la santé et de la protection sociale sur le recul/la progression du coefficient de Gini produit par le « marché » (c'est-à-dire avant de tenir compte des dépenses publiques et des impôts).

Pour 93 pays, il s'agit de multiplier le montant total des dépenses en pourcentage du PIB consacrées à chaque secteur, par un coefficient mondial standard pour chaque secteur qui prévoit l'impact des dépenses sur le coefficient de Gini. Les résultats des trois secteurs sont ensuite additionnés, pour mesurer l'impact total prévu des dépenses sur le coefficient de Gini dans l'ensemble des trois secteurs. Pour 60 pays, des études nationales individuelles ont été effectuées qui calculent l'incidence réelle des dépenses sur le coefficient de Gini.

Le pays qui affiche le plus fort recul de la valeur du coefficient de Gini à l'issue de ces dépenses obtient le score maximum de 1 pour cet indicateur, et le pays qui réalise le moins obtient le score de 0.

POINTS DE DONNÉES S.2A et S2B : Données sur les dépenses et les incidences

Pour les 93 pays qui utilisent des coefficients mondiaux standards, les données sur les dépenses publiques consacrées à chaque secteur en pourcentage du PIB (S.2A) proviennent de la même source que celle pour les points de données utilisés pour établir l'indicateur S.1.

Les coefficients mondiaux standards pour l'impact prévu des dépenses d'après chaque secteur sur le coefficient de Gini ont été extraits d'une étude mondiale sur les incidences par panel bien respectée : l'étude de Martinez-Vazquez et al. (2011)⁹. Tous les coefficients sont négatifs, car une hausse des dépenses aurait pour effet de faire reculer le coefficient de Gini. Comme le tableau ci-dessous l'illustre, les données de panel mondiales constatent qu'une augmentation des dépenses de santé a plus d'effet à faire reculer le coefficient de Gini qu'une augmentation des dépenses dans les domaines de la protection sociale ou de l'éducation.

Tableau 1 : Coefficients mondiaux pour chaque secteur

Secteur	Éducation	Santé	Protection sociale
Coefficient	-0,0013	-0,0070	-0,0014

Pour 60 pays, des études de l'incidence réelle des dépenses sur le coefficient de Gini ont été utilisées. Le Commitment to Equity Institute (CEQ) à l'Université de Tulane, avec lequel Oxfam a signé un partenariat, a calculé cette incidence à partir des dépenses dans les trois secteurs pour 28 pays en développement¹⁰. Ces études reposent sur l'incidence réelle sur les revenus des ménages provenant de l'analyse des toutes dernières enquêtes nationales sur les revenus des ménages, dont les dates varient entre 2010 et 2015. L'OCDE a effectué des analyses nationales pour 32 pays supplémentaires. Cependant, la toute dernière étude de l'OCDE sur l'incidence des dépenses dans les domaines de l'éducation et de la santé date de 2011 et utilise des données de 2007, quoi que la publication de la version actualisée utilisant les données de 2014 soit prévue fin 2017. Nous avons donc utilisé les données de l'OCDE sur l'incidence uniquement pour la protection sociale¹¹.

3 LE PILIER DE L'IMPÔT [T]

Les États ont à leur disposition toute une variété d'impôts qu'ils peuvent utiliser pour augmenter les recettes nécessaires en vue de subvenir au coût des services publics et de faire tourner la machine de l'État. Selon le type d'impôt et sa conception, la charge fiscale est ressentie par des personnes de différents groupes de revenus et de richesse. Par conséquent, la conception et la

mise en œuvre des impôts ont un effet direct et important sur les inégalités. Ce pilier vise à évaluer le degré d'engagement des États à veiller à ce que les charges reposent davantage sur ceux qui peuvent le plus se permettre de les payer. Il est composé de trois indicateurs : progressivité de la structure fiscale, incidence de l'impôt sur le coefficient de Gini et collecte des impôts courants. Chaque indicateur représente 33 % du score de ce pilier.

Beaucoup d'autres indicateurs pourraient être utilisés pour envisager la progressivité de l'impôt. Ceux-ci n'ont pas été inclus en raison des limites des données actuelles, mais pour de nombreux pays eux aussi sont importants pour comprendre pleinement la progressivité de l'impôt et ils sont envisagés dans la mesure du possible par l'analyse qualitative présentée dans le texte. La liste des questions spécifiques méritant un complément d'enquête pour les futures versions de l'indice pourrait se présenter comme suit : l'impôt sur la fortune, la fiscalité adéquate des industries extractives, le degré de volonté des États à lutter contre les inégalités entre les sexes par la fiscalité, les taux effectifs d'imposition, les exonérations fiscales et les conventions fiscales.

L'engagement d'un gouvernement à lutter contre les inégalités peut surtout se mesurer par le degré jusqu'auquel il opère en tant que paradis fiscal, facilitant l'évasion fiscale et dissimulant les profits et les richesses aux autorités fiscales du monde. Étant donné que les données disponibles pour mesurer cet aspect de la politique fiscale ne sont pas dans un format qui est cohérent avec les autres données de l'indice, nous n'avons pas été en mesure de les inclure en tant qu'indicateur. Toutefois, compte tenu de leur rôle central dans les inégalités économiques, nous allons œuvrer pour faire en sorte de les inclure dans les versions futures de l'indice. Pour cette version, nous avons identifié les pays de l'indice qu'Oxfam avait auparavant identifiés lors de précédentes recherches comme étant parmi les plus grands paradis fiscaux au monde pour les entreprises, nous les avons combinés au score donné à chaque territoire à l'indice du secret financier, et nous les avons marqués d'un astérisque représentant le statut de paradis fiscal¹².

3.1 Structure fiscale [T.1]

Cet indicateur mesure la progressivité de la structure fiscale théorique, en fonction des taux et des niveaux de différents impôts dans le pays. Plus précisément, il évalue la progressivité de l'impôt sur le revenu des particuliers, de l'impôt sur les sociétés et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). L'indicateur relève que les pays dont les taux des impôts directs sont les plus élevés et les taux des impôts indirects les plus bas (ou les exemptions pour les aliments de base et des seuils d'enregistrement élevés) sont ceux qui font plus d'effort pour établir des règles fiscales plus progressives. Il montre aussi que de nombreux pays ont beaucoup à faire dans de nombreux domaines : augmenter les taux de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur les revenus des particuliers lorsque ceux-ci sont très faibles voire nuls, et réduire les taux de base de la TVA lorsqu'ils sont relativement élevés¹³ ; relever les seuils d'imposition minimaux afin d'en exempter les plus pauvres et abaisser les seuils du taux supérieur d'imposition pour veiller à ce que les 10 % les plus riches de la population soient imposés de manière adéquate¹⁴.

Dans l'idéal, il serait souhaitable d'évaluer d'autres types d'impôts, notamment ceux sur la fortune, les actifs financiers, les plus-values et les biens fonciers/immobiliers, qui peuvent être très progressifs¹⁵. Il serait également souhaitable d'évaluer les taux de cotisations de sécurité sociale, qui sont généralement régressifs. Cependant, les données les concernant (en particulier sur leur progressivité) ne sont pas disponibles pour la plupart des pays de l'Indice.

La progressivité de l'impôt sur le revenu des particuliers est calculée à partir d'un indice de Kakwani simplifié. La différence entre les taux d'imposition maximal et minimal est divisée par la différence entre les seuils d'imposition maximal et minimal (exprimée en part du PIB par habitant), qui nous indique le taux d'augmentation du taux d'imposition à mesure que les revenus augmentent, pour les revenus compris entre le seuil d'imposition le plus bas et le plus haut. Il suit une version simplifiée de Duncan et Sabirianova (2008)¹⁶. Cependant, nous avons également cherché à mettre en évidence le fait qu'un taux maximal plus élevé d'impôt sur le revenu des particuliers et un taux minimal plus élevé des seuils qui exemptent les plus pauvres de l'impôt sur le

revenu des particuliers rendent par ailleurs l'impôt sur le revenu des particuliers plus progressif. La formule simplifiée de Kakwani a donc été multipliée par le taux d'imposition maximal et le seuil minimal afin d'évaluer la progressivité dans son ensemble. Les pays réalisent donc un meilleur score pour cet indicateur si le taux d'imposition augmente relativement rapidement avec les revenus, et si les taux d'imposition les plus élevés et un seuil minimal élevé avant revenus sont soumis à l'impôt. Étant donné le caractère exponentiel des scores, le journal de ces données a ensuite été utilisé pour calculer les scores standardisés. Dans les cas de la France et de l'Irlande, les « contributions sociales » supplémentaires considérées par les gouvernements comme des impôts pour les particuliers plutôt que comme contributions de sécurité sociale sont incluses dans les calculs de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Les impôts sur les sociétés sont classés simplement en fonction de leur taux de pourcentage (du fait que relativement peu de pays ont des impôts sur les sociétés progressifs ou différenciés, et que le taux principal s'applique généralement à l'immense majorité des sociétés qui ne bénéficient pas de congés fiscaux ou de régimes spéciaux)¹⁷. Le plus haut taux de l'impôt sur les sociétés de l'échantillon obtient le score maximal de 1.

Les taux de TVA sont classés dans l'ordre inverse de leur niveau : le taux de TVA le plus faible reçoit le score maximal de 1 car la TVA est censée être régressive. Cependant, en reprenant les données empiriques sur l'incidence réelle, le score de chaque pays est ajusté en fonction des critères suivants : a) l'exemption ou non sur les denrées alimentaires de base ou son application à des taux réduits et b) l'application ou non d'un seuil minimum relativement élevé de dix fois le PIB par habitant pour l'enregistrement à la TVA des petites entreprises. Ces deux mesures se sont avérées favorables aux pauvres et, à elles deux, elles se sont révélées annuler l'effet régressif de la TVA. Nous diminuons donc de 50 % le score de la TVA en cas d'exemption des denrées de base (ou une partie de celui-ci si des taux réduits sont appliqués) et de 50 % en cas de seuil minimal élevé, de sorte que le taux de TVA tombe à 0 % si les deux sont appliquées.

Chaque impôt est analysé séparément. Le score pour cet indicateur est une moyenne simple des scores standardisés pour chacun des trois secteurs.

POINTS DE DONNÉES T.1A, T.1B et T.1C : Impôt sur le revenu des particuliers, impôt sur les sociétés et taux de TVA

Pour rassembler ces données, DFI s'est livré à un exercice de grande envergure de collecte de données, en s'appuyant sur toutes sortes de sources : documents nationaux du code général des impôts, discours sur le budget et guides fiscaux de grands cabinets comptables (principalement ceux d'Ernst and Young et de Deloitte)¹⁸, qui ont été jugés plus récents que la base de données du Bureau international de documentation fiscale.

Ce travail a permis de recueillir des données actuelles (2015) pour tous les pays de l'échantillon (152), en additionnant au besoin les taux centraux et les taux décentralisés, et en déterminant l'ampleur des exemptions fiscales et les seuils minimaux pour la TVA. Il convient de relever que pour la Suisse et les États-Unis, certains impôts sont la somme du taux fédéral calculé à partir de la moyenne des taux appliqués dans les différents cantons ou États, et municipalités, pondérés par la population, tels que fournis par l'OCDE.

Il devrait être possible de recueillir ces données tous les ans, du fait de la mise à jour annuelle des sources utilisées dans l'actuelle base de données. La plupart d'entre elles déploient des efforts de premier ordre pour élargir le nombre de pays couverts par leurs ensembles de données, qui pourrait donc facilement augmenter sur la durée.

3.2 Incidences fiscales [T.2]

Cet indicateur mesure l'impact des engagements des États à appliquer des impôts de manière plus ou moins progressive, en fonction des recettes collectées à partir de différents impôts. Il relève plus précisément l'impact collectif des recettes fiscales provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers, de l'impôt sur les sociétés, de la TVA, des cotisations à la sécurité sociale et des droits

de douane et de régie, dans la réduction ou l'augmentation du coefficient de Gini produit par le « marché » (c'est-à-dire avant de tenir compte des dépenses publiques et des impôts). Cette méthode a été jugée préférable à une formulation plus simple, comme la répartition entre les impôts directs et les impôts indirects dans chaque pays, en raison de leurs fortes différences de progressivité.

Pour 93 pays, il s'agit de multiplier le montant total des recettes collectées à partir de chaque type d'impôt sous forme de pourcentage du PIB, par un coefficient mondial standard pour chaque impôt qui prévoit son impact sur le coefficient de Gini. Les résultats de tous les impôts sont alors additionnés, pour mesurer l'impact total prévu de l'impôt sur le coefficient de Gini. Pour 59 pays, des études nationales individuelles ont été effectuées qui calculent l'incidence réelle de l'impôt sur le coefficient de Gini.

Le pays qui affiche le plus fort recul de la valeur du coefficient de Gini à l'issue de ces recettes fiscales obtient le score maximum de 1 pour cet indicateur, et le pays qui réalise le moins obtient le score de 0.

POINT DE DONNÉES T.2A et T.2B : Part des revenus de chaque type d'impôt et coefficients fiscaux

Pour les 93 pays qui utilisent les coefficients mondiaux standards, DFI a recueilli les données sur les recettes fiscales des pays par type d'impôt. Cet exercice de collecte de données d'envergure majeure s'est appuyé sur toute une série de sources : les budgets nationaux, les documents des autorités du fisc et des statistiques, les documents du conseil d'administration du FMI, la base de données CERDI/FMI de la composition des impôts africains, la base de données des impôts MENA du FMI et des bases de données de la composition des impôts des Perspectives mondiales du FMI et d'ICTD¹⁹.

Il reste toutefois une exception majeure à ce bilan positif : les cotisations de sécurité sociale. Si les données recueillies par l'OCDE et pour certains pays dans les bases de données de FERDI et d'ICTD incluent spécifiquement les cotisations de sécurité sociale, ça n'est pas le cas pour la plupart des documents du conseil d'administration du FMI et de la base de données Perspectives mondiales. Malgré les recherches approfondies de DFI dans ce domaine, il n'a été possible d'obtenir des données dans ce domaine que pour 26 pays PRF et PRFI d'après les documents accompagnant leur budget et les documents pays du FMI. En conséquence, il n'existe des données sur les cotisations de sécurité sociale, qui sont généralement régressives (voir le coefficient dans le Tableau 2), que pour 83 pays seulement. Bien que ceux-ci représentent 85 % des pays ayant d'importants systèmes à cotisation, cela signifie que quelques pays (surtout des pays à revenu faible et intermédiaire d'Asie et d'Afrique et des États de plus petite taille) qui ne publient pas de données sur les cotisations de sécurité sociale sont présentés comme ayant une fiscalité légèrement plus progressive que ça n'est véritablement le cas. Néanmoins, l'effet de distorsion qui en ressort est bien moins marqué que l'exclusion des cotisations de sécurité sociale pour l'ensemble des pays, ce qui aurait pour effet de fausser l'image des systèmes des PRITS/HIC et des pays de plus grande taille, en les dotant d'une fiscalité bien plus progressive que ça n'est vraiment le cas.

L'actualité des données varie légèrement, mais dans 71 des 93 pays, les données sont pour 2015 ou 2014. Ils sont en principe fortement reproductibles : les documents de chaque pays sur le budget et sur les recettes fiscales, et les documents du FMI propres à chaque pays, sont mis à jour tous les ans, et les diverses bases de données du monde entier visées plus haut sont mises à jour tous les ans ou tous les deux ans.

Les coefficients mondiaux standards quant à l'impact prévu sur le coefficient de Gini des recettes fiscales pour chaque type d'impôt proviennent d'une étude mondiale sur les incidences par panel bien respectée : l'étude de Martinez-Vazquez et al²⁰. Les impôts sur le revenu des particuliers s'avèrent avoir un effet progressif, réduisant le coefficient de Gini par 0,001 point. L'impôt sur les sociétés devrait être progressif mais s'avère globalement neutre, après avoir tenu compte des

effets des fraudes fiscales et des exemptions pour les grandes sociétés. Les droits de douane et de régie sont relativement régressifs, et la TVA et les cotisations de sécurité sociale ont un effet très régressif. Toutefois, en reprenant les éléments empiriques constatant que l'effet de la TVA peut être rendu moins régressif ou neutre (voir l'indicateur T.1.), pour les pays où nous constatons la double présence d'exemptions et de seuils faibles, l'impact prévu sur le coefficient de Gini est neutralisé à 0.

Tableau 2 : Coefficients globaux pour chaque impôt

Impôt	Impôt sur le revenu des particuliers	Impôt sur les sociétés	TVA	Douane	Accise	Cotisations de sécurité sociale
Coefficient	-0,001	0,000	0,005	0,002	0,003	0,007

Pour les pays (actuellement au nombre de 60) pour lesquels il existe des études récentes sur l'incidence fiscale réalisées par l'OCDE (26), l'UE (32) ou CEQ (28)²¹, on utilise les constats de ces études sur l'impact des impôts sur le coefficient de Gini produit par le « marché ». L'OCDE fournit des données propres à chaque pays sur la façon dont les impôts directs (les impôts sur le revenu des particuliers) réduisent le coefficient de Gini des inégalités de revenus passant du niveau du marché à celui du revenu disponible. S'y ajoute l'impact des impôts indirects et de l'impôt sur les sociétés en utilisant les coefficients globaux décrits plus haut. Les données de CEQ présentent la ventilation par pays de l'impact des différents impôts, y compris des impôts indirects. L'impact de l'impôt sur les sociétés y est ajouté en utilisant les coefficients globaux décrits plus haut. Comme pour l'incidence des dépenses, ils reposent sur les toutes dernières enquêtes nationales sur les revenus des ménages, dont les dates varient entre 2010 et 2015²².

3.3 Collecte des impôts [T.3]

Cet indicateur mesure si les pays collectent autant d'impôts qu'ils le devraient pour relever ceux qui, en dépit d'être dotés de structures fiscales progressives dans la théorie, manquent dans la pratique de percevoir ces impôts. Cet indicateur revêt aussi une importance intrinsèque, depuis l'engagement pris par les pays dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba pour le financement des ODD de faire de la collecte des impôts la principale source de financement des dépenses de lutte contre les inégalités visée au Pilier 1.

Plusieurs méthodes ont été avancées pour évaluer si les recettes fiscales collectées par les pays sont « suffisantes ». Les plus simples ont proposé des objectifs de recettes en proportion du PIB pour les pays regroupés selon le revenu, comme dans les projets du Programme d'action d'Addis-Abeba. Celles-ci sont généralement considérées comme inadéquates car elles ne tiennent pas compte des différences très profondes qui existent entre les pays d'un même groupe quant à leurs structures économiques et à leur potentiel de collecte de recettes fiscales : elles auraient donc pour effet de donner à certains pays des objectifs trop ambitieux tout en permettant à d'autres de s'abstenir de faire tout « effort » supplémentaire.

Nous avons utilisé deux méthodes complémentaires pour évaluer plus précisément les « efforts » de collecte des impôts :

- La première se présente sous forme de calcul de la « **productivité** » **fiscale** dans chaque pays. Le montant des recettes collectées provenant de la TVA, de l'impôt sur les sociétés et des impôts sur le revenu des particuliers est comparé au montant qui devrait être perçu d'après les taux d'imposition réels pour chaque impôt individuel et la taille de l'économie (ou de la valeur totale de la consommation privée dans le cas de la TVA). Le montant effectivement perçu est alors exprimé en pourcentage du montant qu'il était prévu de collecter. Cette méthode permet d'établir l'efficacité d'un pays à percevoir ses impôts et, par conséquent, à surmonter la fraude et l'évasion fiscales. Elle est très utilisée pour comparer l'efficacité de la collecte de l'impôt des pays²³.

- La deuxième est un calcul de l'effort fiscal par rapport au « potentiel économique » de chaque pays de collecter des impôts. Cette méthode repose sur les indices solides établis par le *Centre d'Études et de Recherches sur le Développement International (CERDI)*^[i] et le FMI^[ii] et elle a été reprise dans l'analyse des documents du FMI sur les pays individuels et les perspectives économiques régionales (par exemple les Perspectives économiques régionales de l'Afrique 2015). Le potentiel fiscal d'un pays est tributaire de son PIB par habitant, mais il est ajusté aussi par d'autres variables qui se sont révélées avoir un impact important sur le potentiel des pays en matière de collecte des impôts, à savoir : les échanges commerciaux/PIB (qui augmentent les recettes douanières), la part de l'agriculture dans le PIB (qui réduit les recettes car il s'agit dans une grande partie d'agriculture de petite échelle ou non formelle, ou d'une agriculture formelle de plus grande envergure qui est souvent exempte d'impôt), les dépenses d'éducation (et leur effet avéré d'accroissement des recettes fiscales), le coefficient de Gini (plus d'égalité signifie plus d'impôts payés), l'inflation (la baisse de l'inflation augmente les recettes fiscales), et la corruption (une perception de corruption accrue a pour effet de réduire le paiement de l'impôt). Envisageons deux pays présentant un PIB similaire. Le potentiel fiscal de l'un est inférieur à celui de l'autre dès lors que son secteur agricole est plus important par exemple, en raison de la difficulté d'y percevoir des impôts. Cette analyse s'est avérée bien plus robuste que le PIB par habitant pour expliquer le potentiel fiscal et les efforts fiscaux, et la présente étude en utilise les résultats. Cette analyse constitue également la base des formules utilisées par le FMI dans les conseils fiscaux qu'il adresse aux pays.

Il est important de noter que ces scores potentiels tiennent compte de toute une série de contraintes structurelles, qui peuvent et qui devraient être surmontées, comme la réduction de la corruption, ou l'augmentation des dépenses d'éducation. Ces scores potentiels n'ont donc rien de statique : un pays peut augmenter son potentiel fiscal et ses recettes fiscales en s'attaquant à ces contraintes structurelles. En utilisant ces repères de potentiel fiscal spécifiques à des pays, nous calculons le ratio des recettes fiscales réelles perçues par rapport à ce chiffre de recettes fiscales potentielles.

Pour se faire une idée générale de la performance d'un pays en matière de collecte de l'impôt par rapport au montant qu'il devrait percevoir compte tenu de ses taux d'imposition et de sa conjoncture économique, le score de productivité fiscale de chaque pays est multiplié par son score d'effort/potentiel. Cela permet ainsi de tenir compte des deux types d'écart dans une égale mesure et de calculer l'indicateur global de la collecte de l'impôt. Ce score est ensuite standardisé de telle façon qu'un pays qui détient le score combiné le plus élevé de collecte de l'impôt comparé à son potentiel et aux estimations pour la capacité administrative reçoit un score progressif maximal de 1.

POINT DE DONNÉES T.3A : Productivité fiscale

La productivité fiscale est calculée en utilisant les taux d'imposition et les montants des recettes perçus par rapport au PIB ou à la consommation privée. Le montant de recettes perçues à partir de chaque type d'impôt a été recueilli pour le point de données T2.A (voir ci-dessus). Les taux d'imposition en vigueur ont été recueillis au point de données T1 (voir ci-dessus). Les données de la base de données sur les Perspectives de l'économie mondiale du FMI ont été utilisées pour les calculs du PIB. La base de données sur les Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale a été utilisée pour la « dépense de consommation finale des ménages ». Les données sur la consommation privée ne sont pas disponibles pour 9 pays (Kiribati, Lesotho, Maldives, Myanmar, PNG, Samoa, Sao Tomé, Îles Salomon et Tuvalu) : nous les avons donc remplacées par le PIB, mais pour les mises à jour futures, nous allons tout faire pour demander aux bureaux nationaux de statistiques de nous faire parvenir les données sur la consommation.

Étant donné qu'une partie des activités incluses dans le PIB ne sont pas destinées à être assujetties à l'impôt sur les sociétés ni à l'impôt sur le revenu des particuliers, cette variable de substitution ne convient que pour comparer les performances en matière d'administration fiscale entre les pays, plutôt que de servir de mesure de performance absolue. Dans les éditions futures, nous chercherons à relever des estimations plus appropriées pour les activités assujetties à l'impôt

sur les sociétés et à l'impôt sur le revenu des particuliers afin d'améliorer l'exactitude de cet indicateur.

En matière de reproductibilité, toutes les données nécessaires portant sur la collecte de l'impôt et le taux d'imposition sont produites tous les ans, comme l'ont déjà précisé les points de données T1 et T2.A. Les données sur les Perspectives de l'économie mondiale sont mises à jour une fois par semestre et les données sur les Indicateurs du développement dans le monde une fois par an, de sorte que toutes les données seront disponibles pour les mises à jour annuelles futures.

POINT DE DONNÉES T.3B : Effort fiscal par rapport au potentiel

Les données pour cet indicateur sont tirées directement des études sources. L'étude du CERDI est la plus récente, elle couvre 92 pays et utilise des données fiscales qui vont jusqu'en 2014, et nous nous sommes donc servis de ses constats dans la mesure du possible. Les études du FMI couvrent 53 autres pays : leurs données sont légèrement plus anciennes (en utilisant des données de 2011 et 2012), mais le FMI est en train de s'efforcer d'actualiser et de redéfinir les spécifications pour ces calculs. Nous pourrions utiliser ces nouvelles spécifications dans les rapports ultérieurs, ou procéder à une analyse similaire de manière indépendante pour le prochain rapport. Six pays n'ont pas été analysés par la moindre étude et aucune donnée n'est disponible. Pour ces pays, nous avons utilisé le score moyen mondial pour le potentiel fiscal de 0,69, que nous avons multiplié par le score spécifique du pays pour la productivité fiscale. En ce qui concerne la reproductibilité de cet indicateur, le FMI a l'intention de mettre à jour ses études et d'élargir les pays abordés. Sinon, il serait possible de reprendre les équations utilisées (et d'autres spécifications si on le souhaite) et de les réappliquer de manière indépendante pour des indices et des rapports futurs si nécessaire.

3.4 Point de données annexe : Statut de paradis fiscal

Ces données ont pour fonction de montrer si les pays appliquent des politiques qui leur valent d'être qualifiés de paradis fiscaux et qui sont donc responsables de la réduction de la collecte des impôts dans leur propre pays et à l'étranger. Les pays qui offrent des avantages de paradis fiscal nuisent généralement à la collecte des impôts progressifs sur les sociétés et sur les revenus des particuliers.

Lors de la préparation de l'Indice ERI, nous avons envisagé la possibilité d'indiquer dans quelle mesure un pays est considéré comme un paradis fiscal d'après notre appréciation de son régime fiscal et d'en déterminer les retombées négatives sur d'autres pays. Au regard de l'importance cruciale que ce facteur exerce sur les inégalités économiques, nous avons pour ambition d'ajouter le statut de paradis fiscal comme nouveau facteur dans la prochaine version de l'indice.

Toutefois, les données disponibles pour ce domaine politique ne sont pas cohérentes avec les données utilisées pour les autres indicateurs. Il est donc impossible de les intégrer à l'indice et elles seront donc traitées en tant que point de données annexe.

Ces données n'étant pas intégrées dans la présente version de l'Indice, nous signalons les paradis fiscaux par un astérisque.

Pour ce point de données annexe, nous avons relevé les territoires concernés d'après la liste des paradis fiscaux pour les entreprises établie dans le rapport récent d'Oxfam *La bataille des paradis fiscaux*²⁴, la liste des pays qui arrivent au bas du classement de l'*Indice du secret financier* établi par le Réseau pour la justice fiscale et d'autres institutions²⁵. Plusieurs pays qui y figurent, comme la Belgique et les Pays-Bas, obtiennent actuellement de très bons scores au pilier fiscal de l'Indice ERI. Or si on leur ajoutait leur statut de paradis fiscal, leur classement serait nettement moins bon. Malte, le pays qui arrive dans le peloton de tête du pilier fiscal de notre Indice ERI, verrait son classement dégringoler si son statut de paradis fiscal était pris en compte. En atteste l'affaire baptisée les *Malta Files*, mise à jour par un groupe de journalistes d'investigation s'intéressant au comportement de Malte en tant que paradis fiscal.

4 LE PILIER DU MARCHÉ DU TRAVAIL [L]

Dans la majorité des pays, la plupart des inégalités de revenus peuvent s'expliquer par des différences d'inégalités du marché, à savoir le niveau d'inégalités des revenus que l'on attribue aux salaires et autres revenus avant impôts et transferts. Les États peuvent intervenir sur le marché du travail pour gérer les inégalités qui y règnent, notamment en protégeant les droits et les salaires des travailleurs situés au bas de l'échelle de distribution des revenus. Le pilier des droits du travail et de l'égalité salariale juge par conséquent les efforts des États à protéger les travailleurs au sein de leur économie au moyen de dispositions législatives concernant les droits des travailleurs, l'égalité des sexes au travail et le salaire minimum. Chacun de ces indicateurs est réduit par la proportion de personnes travaillant dans le secteur informel et par le taux de chômage, afin de mieux cerner dans quelle mesure la population active dispose de droits et de protection. Chaque indicateur contribue alors à 33 % du score global du marché du travail.

4.1 Droits syndicaux [L.1]

Il y a tout lieu de penser²⁶ que le taux de syndicalisation de la population active influe beaucoup sur le niveau des inégalités. Ceci s'explique par le fait que la syndicalisation détermine dans quelle mesure les travailleurs peuvent réclamer des hausses de salaire, et par conséquent la valeur de l'économie consacrée aux salaires plutôt qu'au capital. Des travaux de recherche initiaux font apparaître qu'il n'existe pas de données complètes indiquant la proportion de la population active à être syndiquée pour plus de 150 pays. L'ERI tente de mesurer l'engagement de l'État à réduire les inégalités en tant que telles, et cet indicateur mesure le degré selon lequel les États autorisent d'abord et respectent ensuite les droits du travail et les droits syndicaux.

L'indicateur est une mesure qui combine les efforts de l'État à protéger les travailleurs en droit et dans la pratique. La composante « en droit » est établie selon des déductions pour les dispositions législatives et réglementaires nationales qui ne sont pas conformes aux droits de liberté d'association et de négociation collective tels que définis par l'OIT. La composante « dans la pratique » mesure les actes commis en violation de la législation nationale existante qui est conforme aux droits tels que définis par l'OIT. Le score global combiné a été utilisé pour que les pays ayant un bon score en matière de législation reçoivent un score plus approprié correspondant au degré de violation de ces lois. Les pays ayant un bon score dans la pratique du fait de l'existence d'un moins grand nombre de lois à violer reçoivent un score plus approprié basé sur la faiblesse de leurs normes. Le pays qui possède les normes législatives les plus élevées et le moins grand nombre d'actes en violation des droits relatifs au travail obtient le score de progressivité maximal de 1.

Les droits syndicaux ne protègent que les travailleurs au sein du marché du travail formel. Dans les pays où il existe une proportion importante de personnes à travailler dans le secteur informel et où le taux de chômage est élevé, des groupes importants de la population sont exclus de cette protection. Pour le refléter, le point de données pour les droits du travail est donc multiplié par le pourcentage de l'économie qui est formelle (1-%travailleurs de l'économie informelle) puis par le taux d'emploi (1-%taux de chômage). Ces scores réduits sont ensuite standardisés à l'aide de la formule MIN/MAX pour les inscrire dans une échelle comprise entre 0 et 1 (1 le plus haut, c'est-à-dire celui qui réduit plus les inégalités).

POINT DE DONNÉES L.1A : Droits du travail

Les données pour cet indicateur reposent sur les « indicateurs des droits du travail » conçus par l'Université mondiale du travail et le Centre mondial des droits des travailleurs à la Penn State University²⁷. Ce site « fournit des informations complètes sous forme de chiffres et de textes quant au respect au niveau des pays des droits de liberté d'association et de négociation collective qui sont comparables entre pays et sur la durée », à l'aide de 108 critères d'évaluation²⁸. Le site contient également des documents récapitulatifs par pays qui se sont avérés utiles pour l'interprétation des résultats. Il a récemment été convenu de retenir cette méthodologie pour servir de système de mesure à l'indicateur de l'ODD 8.8.2 sur les droits du travail²⁹. Les principaux

auteurs du Centre mondial des droits des travailleurs ont donné leur autorisation écrite de reproduire leurs données.

Le score « global » est le score standardisé de la somme des performances en droit et en pratique. Les données sont disponibles pour tous les pays sauf deux (le Bhoutan et Tonga) sur les 152 de l'ERI.

En matière de reproductibilité, en fonction des fonds débloqués au titre de l'indicateur ODD, les auteurs de l'indice ont pour intention d'actualiser tous les ans les classements et les données, conformément aux rapports d'étape annuels des ODD qui sont envisagés.

POINT DE DONNÉES L.X : Économie informelle

Il est difficile d'avoir accès à des données sur l'économie informelle (celles-ci étant par nature souvent cachées et non comptabilisées), et les auteurs ont travaillé avec des experts en droit du travail pour déterminer les meilleures sources de données dans ce domaine³⁰. Les données utilisées pour cela proviennent de l'analyse de l'économie de l'ombre (« Shadow Economy ») de la Banque mondiale. Nous sommes conscients des limites de ces données, étant donné qu'elles datent de 2007 et qu'elles mesurent en fait la taille de « l'économie de l'ombre » en proportion du PIB³¹, qui n'est pas directement corrélée à la population occupant un emploi dans le secteur informel. Toutefois, en raison du manque de données pour un large éventail de pays, nous avons jugé qu'il s'agissait là du meilleur ensemble de données couvrant le plus grand nombre de pays (162) à utiliser dans le cas présent. Il a été estimé important de veiller à tenir compte de l'effet de l'économie informelle, aussi limitées les données soient-elles.

POINT DE DONNÉES L.Y : Taux de chômage

Pour cela, nous avons utilisé le tout dernier taux de chômage de l'OIT (projection pour 2015)³².

4.2 Droits des femmes sur le lieu de travail [L.2]

Une plus grande égalité entre les sexes sur le lieu de travail peut réduire les inégalités globales. Ceci s'explique par le fait que dans le monde entier, les femmes continuent d'être victimes de discrimination en matière d'embauche, elles sont surreprésentées dans le travail à temps partiel et précaire et elles sont souvent moins rémunérées que les hommes pour faire le même travail. En outre, ce sont les femmes qui assument le fardeau de l'absence pour congés de maternité et la majorité des activités d'assistance et de soins non rémunérées. Une réglementation stricte du travail peut aider les femmes à parvenir à l'égalité des droits sur le lieu de travail. L'État doit aussi légiférer pour assurer des congés de maternité payés et pour soulager le fardeau injuste des activités d'assistance et de soins non rémunérées afin d'atteindre l'objectif de l'égalité des droits et des chances sur le lieu de travail.

Afin de refléter la complexité de cet enjeu en un seul indicateur, nous avons inclus trois points de données pour cet indicateur, qui relèvent en premier l'existence d'une législation qui protège les femmes contre la discrimination dans l'emploi, en deuxième celle d'obligations légales imposées aux employeurs de rémunérer par un salaire égal un travail de valeur égale, et enfin celle de dispositions juridiques accordant aux femmes un congé de maternité payé et dans certains pays le « congé parental ».

Des méthodologies légèrement différentes sont utilisées pour donner un score à chacun de ces indicateurs. Pour les indicateurs 1 et 2, les pays reçoivent un score simple oui ou non, qui leur permet de recevoir 0 ou 1 point. Pour l'indicateur 3, leurs scores quant au nombre de jours de congé de maternité payé sont standardisés entre 0 et 1. La moyenne des trois scores est faite pour donner un score global compris entre 0 et 1.

La législation protégeant uniquement les femmes du secteur formel, et comme pour l'indicateur sur les droits du travail, le score est réduit pour tenir compte de l'économie informelle et du chômage (voir ci-dessus).

POINTS DE DONNÉES L.1A, L.2B et L.2C : Dispositions juridiques pour les femmes sur le lieu de travail

La plupart des données pour cet indicateur proviennent de l'ensemble de données de la Banque mondiale intitulé « Les femmes, l'entreprise et le droit »³³. Cet ensemble de données couvre la totalité des 152 pays inclus dans l'ERI. La Banque mondiale précise que les données ont été recueillies dans le cadre d'enquêtes auprès d'experts locaux avant d'être recoupées avec des sources juridiques primaires, et que les évaluations sont valides en date d'avril 2015. Les ensembles de données utilisent la législation de l'OIT pour mesurer la comparabilité entre pays. Cela peut produire des résultats qui ne reflètent pas forcément la législation au niveau national dans toutes ces nuances, néanmoins le fait de comparer une législation spécifique par rapport aux conventions internationales permet de faire des comparaisons.

Il convient toutefois de relever que l'ensemble de données est en train d'être actualisé. Pour faire en sorte que les données soient aussi précises que possible, nous avons réalisé des recoupements par rapport aux législations nationales (surtout d'après les documents disponibles sur le site de l'OIT, mais aussi à partir de sites nationaux), en recevant l'assistance dans certains cas des bureaux nationaux d'Oxfam. Les scores pour 20 pays (pour la plupart de l'OCDE) ont donc été revus (recevant tous des scores plus favorables) après plus ample consultation de ces sources.

4.3 Salaire minimum en % du PIB [L.3]

Tout porte à croire³⁴ qu'un salaire minimum plus élevé exerce un impact majeur sur la réduction des inégalités. Cet indicateur a pour objet d'évaluer la relative générosité du salaire minimum fixé par les États.

La générosité du salaire minimum peut se mesurer de multiples façons. Conformément au choix dans le rapport de l'indicateur des inégalités : l'indice Palma, il serait vivement souhaitable de comparer le salaire minimum au niveau de revenu moyen des 10 % les plus riches, en se servant des enquêtes sur les ménages pour se faire une idée de la distribution complète des salaires au sein de l'économie. Une seconde formulation consisterait à le comparer au revenu médian (comme le fait l'OIT pour un certain nombre de pays). Une troisième serait de le comparer à la moyenne du PIB par habitant. Une quatrième serait de le comparer sur une base PPA au seuil de pauvreté international en dollars par jour, afin d'évaluer dans quelle mesure les salaires veillent à ce que les personnes qui travaillent ne tombent pas dans une situation de pauvreté monétaire.

Nous avons choisi de retenir la troisième méthode : la comparaison au PIB par habitant. Notre choix s'explique par le fait que les deux premières méthodes sont des ensembles de données très incomplets et obsolètes, et que la quatrième fait une comparaison « vers le bas » au seuil de pauvreté (qui serait donc une bonne mesure de l'impact potentiel du salaire minimum sur la pauvreté), tandis que pour la troisième, il existe une bonne disponibilité de données et elle permet une comparaison « vers le haut » au revenu moyen estimé, ce qui en fait un meilleur indicateur de l'impact potentiel sur les inégalités. Par conséquent, le salaire minimum en proportion du PIB par habitant mesure la valeur du salaire minimum par rapport à une variable de remplacement du revenu moyen. Le PIB par habitant sert donc de variable de remplacement, du fait de l'absence de données actuelles sur le revenu médian pour la plupart des pays en dehors de l'OCDE.

En faisant ce choix, nous avons suivi les conseils de l'OIT et d'autres experts du travail qui estiment qu'il s'agit là d'une mesure et d'un moyen solides pour juger les taux du salaire minimum, surtout après ajustement en fonction de l'existence de l'économie informelle. Il est intéressant de noter que, malgré cet ajustement, du fait que le salaire minimum est donné en proportion du PIB, certains pays parmi les plus pauvres récoltent un score « élevé » du fait que leur PIB est relativement bas (et pas forcément parce que le salaire minimum est relativement élevé).

Nous sommes conscients des limites potentielles de ce dénominateur, et notamment que dans certains pays où une grande partie du PIB est réalisé par le secteur des entreprises sous forme de bénéfices, de dividendes et de gains en capital, il est possible que le PIB ne reflète pas de manière

très précise le revenu médian du travail. Toutefois, on pourrait également faire valoir qu'en mesurant le salaire minimum par rapport au PIB par habitant, cet indicateur a l'avantage de tenir compte de la part du PIB qui n'est pas reflétée dans le revenu du travail, et donc d'inclure la tendance croissante à canaliser le PIB pour accroître la richesse sous forme de gains en capital > travail.

Étant donné que le salaire minimum peut uniquement profiter aux employés du secteur formel, et comme pour l'indicateur sur les droits du travail et les droits des femmes, le score est réduit pour tenir compte de l'économie informelle et du chômage (voir ci-dessus).

POINT DE DONNÉES L.3A : Taux du salaire minimum

Pour veiller à ce que les chiffres soient aussi à jour que possible et qu'il s'agisse des chiffres légalement appliqués en 2016 (c'est-à-dire qu'ils sont les plus comparables), DFI a compilé les tout derniers taux de salaire minimum. Hormis dans une poignée de pays, tous les taux sont donc les taux de salaire minimum appliqués en 2016 (même si la dernière fois qu'ils ont été modifiés remonte à quelques années de cela, à savoir qu'il s'agit bien des taux qui s'appliquent actuellement). Ceux-ci ont été compilés à l'aide de sources primaires, comme les annonces au journal officiel, sur www.Wage-indicator.org ou à partir d'informations d'annonces parues dans la presse. Dans certains cas, nous avons aussi fait amplement usage des données du département d'État américain pour vérifier et recouper les taux horaires. Les premiers éléments de recherche ont été étayés par les communications reçues par les bureaux de pays d'Oxfam.

Dans certains pays, des salaires minimums différents sont établis en fonction du secteur et de la région. Dans ces cas-là, les auteurs ont pris la moyenne des régions, ou ont essayé de déterminer le secteur qui est le plus représentatif des salaires pour les personnes à faible revenu dans le pays en question. Cela s'explique par le fait que ce qui intéresse le plus Oxfam, c'est la protection des plus pauvres ; compte tenu de l'accent mis sur les inégalités, le plus intéressant est de mesurer le salaire minimum des personnes à faible revenu par rapport à la variable de remplacement pour le salaire moyen.

Toutefois, lorsque les systèmes de salaire minimum étaient complexes (prévoyant plusieurs niveaux différents pour différents secteurs, les secteurs public/privé, CDI/CDD, les groupes d'âge des travailleurs et les régions, comme c'est le cas pour l'Inde et la Chine), la méthodologie de l'OIT est celle qui a été utilisée. Cela signifie, par exemple, qu'en Chine c'est le taux du salaire minimum pour Pékin qui a été utilisé, en Inde le taux national agricole le plus bas, et en Indonésie la moyenne de toutes les provinces.

Pour quelques pays, aucune mise à jour n'a été publiée récemment, ce qui laisse supposer soit que les anciens salaires minimums s'appliquent, soit qu'il n'existe pas de salaire minimum.

Par ailleurs, huit pays établissent le salaire minimum par négociation collective : pour veiller à ce que les données soient comparables, sur les conseils de spécialistes en droit du travail, nous nous sommes remis à un accord-type pour le salaire minimum d'un ouvrier manuel qualifié. Il est toutefois important de relever qu'il devient de plus en plus apparent qu'à mesure que la syndicalisation des secteurs s'étirole, certains travailleurs de ces pays cessent d'être couverts par la négociation collective. C'est ce qui a poussé l'Allemagne à adopter un salaire minimum national unique³⁵.

POINT DE DONNÉES L.3B : PIB par habitant

Pour le PIB par habitant en monnaie nationale aux prix courants, les données du FMI d'avril 2016 de la base de données des Perspectives de l'économie mondiale ont été utilisées, pour l'année correspondant à l'année des données du salaire minimum, afin d'éviter les distorsions causées par l'inflation ou la dévaluation/réévaluation des monnaies survenues durant les années intermédiaires³⁶.

NOTES

- 1 Rapport sur le développement humain - Note technique (2016) http://dev-hdr.pantheon-site.io/sites/default/files/hdr2016_technical_notes_0.pdf
Sauf mention contraire, tous les sites Internet ont été consultés en avril 2017 pour la dernière fois.
- 2 Par exemple, voir OCDE (2015) *Tous concernés : Pourquoi moins d'inégalité profite à tous*, OECD Publishing, Paris. DOI: <http://dx.doi.org/10.1787/9789264235120-en> ou l'étude mondiale par panel de Martinez-Vazquez et Moreno-Dodson sur l'incidence couvrant 150 pays sur plus de 30 ans (*The Impact of Tax and Expenditure Policies on Income Distribution: Evidence from a Large Panel of Countries*). Cette étude montre que les dépenses de santé réduisent le coefficient de Gini de 0,4 à 0,7 point, celles dans l'éducation de 0,13 point et celles de protection sociale de 0,12 point. Elle montre également l'impact profond des logements sociaux, mais en l'absence de données entre pays sur les dépenses dans les logements sociaux, il ne nous a pas été possible d'en faire part dans l'indice. Compte tenu de leurs effets importants, pour les rapports futurs, la priorité devrait être de recueillir des données sur les dépenses consacrées aux logements sociaux. Une analyse au niveau des pays réalisée par CEQ, l'Union européenne et l'OCDE révèle des résultats similaires. Voir le rapport complet pour obtenir d'autres éléments probants et des citations.
- 3 Il vaut toutefois la peine de noter que quelques points de données de l'indice ne couvrent que les dépenses de l'administration centrale (là où aucune source n'a permis de cumuler les différents niveaux d'administration). S'adresser à DFI pour obtenir de plus amples informations sur les pays concernés, mail@dri.org.uk.
- 4 Nous avons utilisé l'OMS ou l'ISU comme sources primaires uniquement là où des données plus récentes n'étaient pas disponibles. Ceci s'explique par le fait que les données de l'ISU tendent aussi à avoir 2 ou 3 années d'ancienneté, et les données de l'OMS sont des estimations pour un grand nombre de pays à faible revenu.
- 5 Development Finance International et Oxfam (2013), *Les progrès en danger ? Les dépenses consacrées aux OMD dans les pays en développement*. Rapport de recherche, mai 2013, Figure 3.27, disponible à www.governmentspendingwatch.org. Les moyennes sectorielles étaient les suivantes : éducation 6,9 %, santé 2,6 % et protection sociale 2,5 %, soit une moyenne globale de 4 %.
- 6 OIT (2014). Rapport mondial sur la protection sociale 2014–15 : Bâtir la reprise économique, le développement inclusif et la justice sociale. Disponible sur <http://www.ilo.org/global/research/global-reports/world-social-security-report/2014/lang--fr/index.htm>
- 7 Les données de l'OIT sont présentées en pourcentage du PIB : nous les avons donc converties en pourcentage de l'ensemble des dépenses publiques en nous aidant des chiffres du PEM du FMI pour le PIB et des dépenses des administrations publiques.
- 8 Lustig 2015 estime que celles-ci ont été « une grande force égalisatrice » dans les pays européens et aux États-Unis, au Brésil, en Colombie et en Indonésie ; mais qu'elles ont eu un effet contraire au Chili, au Mexique et au Pérou (dont les régimes contributifs sont plus régressifs). L'analyse statistique de plus large envergure de l'OIT (OIT 2014, op. cit.) constate une forte corrélation entre les dépenses contributives et le recul des inégalités.
- 9 J. Martinez-Vazquez; B. Moreno-Dodson et V. Vulovic (2011) *The Impact of Tax and Expenditure Policies on Income Distribution*. Georgia State University. Andrew Young School of Public Policy Studies.
- 10 Les coefficients d'incidence proviennent du centre de données de l'Institut CEQ sur la redistribution fiscale fondée sur les cahiers pratiques des résultats de CEQ : Afrique du Sud (Inchauste et autres, 2016) ; Argentine (Rossignolo, 2016) ; Arménie (Younger et Khachatryan, 2014) ; Bolivie (Paz-Arauco et autres, 2014) ; Brésil (Higgins et Pereira, 2016) ; Chili (Martinez-Aguilar et Ortiz-Juarez, 2016) ; Colombie (Melendez et Martinez, 2015) ; Costa Rica (Sauma et Trejos, 2014) ; Équateur (Llerena et autres, 2014) ; Éthiopie (Hill, Tsehaye et Woldehanna, 2014) ; Géorgie (Cancho et Bondarenko, 2015) ; Ghana (Younger, Osei-Assibey et Oppong, 2016) ; Guatemala (Cabrera et Moran, 2015) ; Honduras (Castañeda et Espino, 2015) ; Indonésie (Jellema, Wai Poi et Afkar, 2015) ; Iran (Enami, Lustig et Taqdiri, 2016) ; Jordanie (Abdel-Halim et autres, 2016) ; Mexique (Scott, 2013) ; Nicaragua (Cabrera et Moran, 2015) ; Ouganda (Jellema et autres, 2016) ; Pérou (Jaramillo, 2015) ; République dominicaine (Aristy-Escuder et autres, 2016) ; Russie (Malysin et Popova, 2016) ; Salvador (Beneke, Lustig et Oliva, 2014) ; Sri Lanka (Arunatilake et autres, 2016) ; Tanzanie (Younger, Myamba et Mdadila, 2016) ; Tunisie (Shimeles et autres, 2015) ; Uruguay (Bucheli et autres, 2014) et Venezuela (Molina, 2016). Les données CEQ ont été communiquées à DFI et à Oxfam en raison du partenariat qui existe entre CEQ et Oxfam. La version publique de la base de données est accessible à <http://www.commitmenttoequity.org/Data/>
- 11 Les données de l'OCDE figurent à <http://stats.oecd.org/index.aspx?queryid=66670>
- 12 Berkhout, E. (2016), La bataille des paradis fiscaux, <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/tax-battles-the-dangerous-global-race-to-the-bottom-on-corporate-tax-620159>
- 13 Deux questions non couvertes par la formulation de l'indice sont d'une part les taux de TVA pour les produits de luxe, et d'autre part le débat pour décider si les taxes dites « sur les vices » devraient être élevées (pour décourager les vices) ou faibles (parce qu'elles sont souvent régressives, quoique ça ne soit pas le cas quand on tient compte de leur impact qui a pour effet d'améliorer l'état de santé des pauvres et de libérer ainsi les dépenses de santé pour les autres problèmes de santé).
- 14 L'objectif visant à abaisser des seuils haut placés devrait être de soumettre le nombre maximal de personnes, au moins les 10 % les plus riches, au taux d'imposition maximal. Ce n'est pas la même chose que la justification souvent exprimée en faveur de la réduction des taux, quoique accompagnée de peu de preuves à l'appui, qui permettrait d'accroître la conformité et les recettes.
- 15 Ça n'est pas toujours le cas, loin de là : par exemple, de nombreux pays pratiquent des impôts « plats » sur les biens immobiliers ou sur la succession, indépendamment de la valeur de l'actif imposé.

- 16 D. Duncan et K.P. Sabirianova (2008) *Tax Progressivity and Income Inequality*. Georgia State University. Andrew Young School of Policy Studies. Document de travail 2008-6-5
- 17 Compte tenu de la tendance croissante des grandes entreprises et des particuliers fortunés à permuter entre le statut de société et celui de particulier afin de bénéficier du taux d'imposition le plus bas, cette question « d'arbitrage » et la nécessité d'appliquer des taux similaires pour l'impôt sur les revenus des particuliers, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur les plus-values sont abordées dans le rapport d'accompagnement.
- 18 Les principales sources ont été les Global Tax Guides 2015 et 2015-16 d'Ernst and Young, disponibles à http://www.ey.com/gl/en/services/tax/tax-services_access-our-global-tax-guides, et les International Tax Guides 2015 de Deloitte, disponible à <https://dits.deloitte.com/#TaxGuides>
- 19 Nous sommes conscients des lacunes majeures de la base de données Perspectives mondiales et, dans une moindre mesure, de celle d'ICTD ; pour cette raison, nous avons soigneusement vérifié ces chiffres par rapport aux sources nationales et aux bases de données régionales plus à jour du FMI.
- 20 J. Martinez-Vazquez, B. Moreno-Dodson et V. Vulovic (2011) *The Impact of Tax and Expenditure Policies on Income Distribution*, Georgia State University. Andrew Young School of Public Policy Studies.
- 21 Les coefficients d'incidence proviennent du centre de données de l'Institut CEQ sur la redistribution fiscale fondée sur les cahiers pratiques des résultats de CEQ : Afrique du Sud (Inchauste et autres, 2016) ; Argentine (Rossignolo, 2016) ; Arménie (Younger et Khachatryan, 2014) ; Bolivie (Paz-Arauco et autres, 2014) ; Brésil (Higgins et Pereira, 2016) ; Chili (Martinez-Aguilar et Ortiz-Juarez, 2016) ; Colombie (Melendez et Martinez, 2015) ; Costa Rica (Sauma et Trejos, 2014) ; Équateur (Llerena et autres, 2014) ; Éthiopie (Hill, Tsehaye et Woldehanna, 2014) ; Géorgie (Cancho et Bondarenko, 2015) ; Ghana (Younger, Osei-Assibey et Oppong, 2016) ; Guatemala (Cabrera et Moran, 2015) ; Honduras (Castañeda et Espino, 2015) ; Indonésie (Jellema, Wai Poi et Afkar, 2015) ; Iran (Enami, Lustig et Taqdiri, 2016) ; Jordanie (Abdel-Halim et autres, 2016) ; Mexique (Scott, 2013) ; Nicaragua (Cabrera et Moran, 2015) ; Ouganda (Jellema et autres, 2016) ; Pérou (Jaramillo, 2015) ; République dominicaine (Aristy-Escuder et autres, 2016) ; Russie (Malytsin et Popova, 2016) ; Salvador (Beneke, Lustig et Oliva, 2014) ; Sri Lanka (Arunatilake et autres, 2016) ; Tanzanie (Younger, Myamba et Mdadila, 2016) ; Tunisie (Shimeles et autres, 2015) ; Uruguay (Bucheli et autres, 2014) et Venezuela (Molina, 2016). Les données CEQ ont été communiquées à DFI et à Oxfam en raison du partenariat qui existe entre CEQ et Oxfam. La version publique de la base de données est accessible à <http://www.commitmenttoequity.org/Data/>
- 22 Pour plus de précisions sur les sources et les liens, voir la note 9 ci-dessus.
- 23 Par exemple, par le FMI, voir <http://www.imf.org/en/publications/wp/issues/2017/04/04/tax-administration-reforms-in-the-caribbean-challenges-achievements-and-next-steps-44800>; USAID : voir http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PA00JNWF.pdf et CEPAL, voir http://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/5350/1/S1200023_en.pdf
- 24 E. Berkhout (2016). La bataille des paradis fiscaux. Droit dans le mur : l'impasse de la concurrence fiscale. <https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/bp-race-to-bottom-corporate-tax-121216-fr.pdf>
- 25 Voir <http://www.financialsecrecyindex.com/>
- 26 Voir par exemple <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/2015/03/pdf/jaumotte.pdf>.
- 27 Voir <http://labour-rights-indicators.la.psu.edu>
- 28 Pour plus de détails sur la méthodologie, voir <http://labour-rights-indicators.la.psu.edu/docs/Method%20Paper.pdf>.
- 29 Page 16 : <http://unstats.un.org/sdgs/files/metadata-compilation/Metadata-Goal-8.pdf>
- 30 Ergon Associates a soutenu ce travail et avancé des conseils sur les sources de données possibles.
- 31 Pour cette analyse, la Banque mondiale a défini l'économie de l'ombre comme comprenant l'ensemble de la production légale basée sur le marché de biens et services qui sont délibérément dissimulés aux pouvoirs publics pour l'une quelconque des raisons suivantes : (1) éviter de payer des impôts sur le revenu, sur la valeur ajoutée ou d'autres, (2) éviter de payer des cotisations de sécurité sociale, (3) éviter d'avoir à respecter certains critères juridiques du marché du travail, tels que le salaire minimum, la durée maximale du travail, les normes de sécurité, etc. et (4) éviter de se plier à des formalités administratives, telles que remplir des questionnaires statistiques ou d'autres formulaires administratifs. Voir <http://documents.worldbank.org/curated/en/311991468037132740/pdf/WPS5356.pdf>
- 32 Disponible à <http://www.ilo.org/ilostat/faces/ilostat-home/download>
- 33 Ces données et le rapport qui les accompagne sont disponibles à <http://wbl.worldbank.org/>
- 34 Voir par exemple <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/2015/03/pdf/jaumotte.pdf> .
- 35 <http://www.dgb.de/themen/++co++4ea17b70-ab01-11e4-b17d-52540023ef1a>
- 36 L'Argentine a fixé quatre salaires minimums différents pour suivre le rythme de l'inflation au fil de l'année, et donc nous avons utilisé un taux de salaire minimum moyen pour l'année civile pour laquelle les données du PIB ont été appliquées.

© Development Finance International et Oxfam International juin 2017

Ce document a été rédigé par Matthew Martin et Jo Walker de DFI, et Deborah Haroon d'Oxfam, avec les contributions de Max Lawson, Rachel Wilshaw, Esmé Berkhout et Diana Sarosi d'Oxfam ; celles de David Waddock et de Maria Holloway de DFI ; de Nanak Chand Kakwani ; et d'experts et de pairs examinateurs de l'équipe dirigée par Nora Lustig et Ludovico Feoli à l'Institut CEQ de l'Université de Tulane, Alex Cobham du Réseau pour la justice fiscale ; et de la CEPAL, de l'OIT, du FMI et de la Banque mondiale. Le soutien rédactionnel a été assuré par Anna Coryndon d'Oxfam. Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Pour plus d'informations sur les questions soulevées dans ce document, ou si vous avez des commentaires ou des questions sur la méthodologie ou les données, veuillez adresser votre courrier à matthew.martin@dri.org.uk ou à dharoon@oxfam.org.uk.

Ce document est protégé par droits d'auteur, mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : policyandpractice@oxfam.org.uk.

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International et Development Finance International sous l'ISBN 978-1-78748-017-9 en juillet 2017.

Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

Traduction et relecture par Armelle Vagneur-Jones et Barbara Scottu

DEVELOPMENT FINANCE INTERNATIONAL

Le Development Finance International Group est une organisation à but non lucratif de promotion, de conseil et de recherche en matière de renforcement des capacités, qui travaille avec plus de 50 gouvernements et organisations internationales et organisations de la société civile dans le monde pour contribuer à la lutte contre la pauvreté et les inégalités grâce au financement du développement.

Pour plus d'informations, voir www.development-finance.org et www.governmentspendingwatch.org

OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 20 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans plus de 90 pays, à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté. Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter www.oxfam.org